

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Octobre 1875.

Chronique générale.

Il est question d'un manifeste légitimiste qui sera publié vers la fin de ce mois.

On assure que le ton de ce document n'aura rien d'intransigeant et qu'il fera appel à l'union de tous les conservateurs sur le terrain de la défense sociale.

L'Echo assure que, dans le prochain conseil des ministres, on arrêtera les points principaux des instructions qui doivent être envoyées aux préfets au sujet des élections sénatoriales et législatives. Les préfets devront surtout s'attacher à répondre aux questions sur lesquelles le cabinet sera sans doute appelé à se prononcer lors de la discussion de la loi électorale politique.

Ces divers points réglés, ajoute la feuille officieuse que nous citons, le conseil des ministres délibérera, dans une séance ultérieure, au sujet de l'attitude qu'il devra prendre lors de la discussion de la loi électorale municipale.

M. Buffet, tout en n'étant pas, en principe, absolument hostile à la nomination des maires par les conseils municipaux, est d'avis que, jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement doit avoir le droit de nommer directement les maires.

L'Événement a publié un article fort curieux au sujet du budget de la ville de Paris. Il nous apprend que le conseil municipal a l'intention de repousser la partie de ce budget qui est relative aux cultes ; il sait fort bien que ce refus sera inutile, puisque l'administration préfectorale a le droit d'inscrire d'office au budget les crédits qui seront reje-

tés. Mais, d'après l'Événement, il y a là une question de principe. La feuille naquetiste espère, d'ailleurs, qu'un moment viendra où l'on réformera non-seulement les lois qui règlent la compétence des conseils municipaux, mais celles qui donnent à l'administration le pouvoir d'imposer des dépenses désapprouvées par le conseil.

Quand nous en serons-là, la Commune sera revenue ; ce sera un beau temps pour Paris.

Le Moniteur, qui s'efforce, selon son rôle, de publier les nouvelles les plus optimistes au sujet des efforts que fait le ministère des affaires étrangères pour défendre l'honneur national et protéger les intérêts de nos compatriotes, publie aujourd'hui les nouvelles suivantes :

« Le gouvernement de Madrid n'a fait aucune difficulté de reconnaître le bien fondé des réclamations du cabinet de Paris, en ce qui regarde l'incident des embarcations françaises que des garde-côtes espagnols ont poursuivies jusque dans nos eaux en tirant des coups de fusil sur les marinières qui les montaient et qu'on soupçonnait à tort de se livrer à des opérations de contrebande.

On a lieu d'espérer qu'il en sera de même pour le malheureux sujet français qui a été assassiné à Cuba. Des informations nouvelles nous permettent de dire que notre compatriote n'a pas fait un acte ni dit un mot susceptibles d'expliquer, encore moins de justifier l'exécution sommaire dont il a été victime. D'après les témoignages les plus probants, il aurait été entraîné dans un guet-apens. Le nombre de nos nationaux jetés en prison en même temps que lui n'est pas de cinq, mais de six. »

Nous aimerions à voir les espérances du Moniteur plus fermement exprimées, leurs motifs mieux articulés et leur objet plus ample-ment désigné.

Une réparation peut être illusoire ; et ce n'en est pas une de ce genre qu'il faut pour

un fait aussi grave et aussi complètement inexcusable.

On dit que les bonapartistes voteront pour le scrutin d'arrondissement si, comme cela est indubitable, la question de cabinet est posée ; ils soutiendront le ministère autant qu'ils le pourront.

M. Rouher aurait rapporté d'Arenenberg le mot d'ordre à tous les anciens sénateurs, députés, fonctionnaires de l'Empire, de se rendre dans leurs localités respectives pour préparer les élections au Sénat et à la nouvelle Chambre des députés.

Parmi les bonapartistes, on dit que c'est seulement mercredi prochain que M. Rouher s'embarquera à Marseille pour la Corse, où il passera une dizaine de jours. En revenant, il prendra à Florence M^{me} et M^{lle} Rouher, s'arrêtera vingt-quatre heures en Auvergne, et sera à Paris pour la reprise de la session.

Ses amis expliquent son voyage par l'impossibilité où il aurait été de décliner plus longtemps les invitations pressantes de ses électeurs. Jusqu'ici, depuis son élection, M. Rouher, en effet, n'était jamais retourné dans le département qui l'a élu.

On lit dans l'Émancipateur, de Cambrai :

« Dans la séance de mercredi dernier, la commission des hospices, présidée par M. le maire de Lille, a décidé à l'unanimité d'accepter une somme de 140,000 francs offerte par l'Université catholique pour l'ouverture de deux pavillons dont la clinique lui serait réservée. »

Voici des données curieuses sur le sieur Maurice Engelhardt ; il est bon de les publier pour l'édification des générations futures, et pour servir aussi à l'histoire du département de Maine-et-Loire :

Le cas de M. Maurice Engelhardt, can-

didat au conseil municipal de Paris, devient extrêmement comique, dit Figaro.

La République française, obligée « d'avaler ce crapaud, » affirme que M. Engelhardt a donné « à la préfecture de Maine-et-Loire » des preuves d'une sérieuse capacité administrative.

M. Gambetta n'a pas toujours été de cet avis, ainsi qu'il résulte des dépêches réunies par le Français. Le préfet de Maine-et-Loire jugeait les généraux, demandait le renvoi de celui-ci ou de celui-là, ordonnait des mouvements de troupes, tant et si bien que M. Gambetta, impatienté, lui envoyait par dépêche, le 15 décembre, une assez verte leçon.

« Je suis extrêmement surpris de cette insistance à vous ingérer dans les affaires militaires. On voit bien que vous ne savez rien du mouvement et des affaires du général Chanzy. Vous ne parleriez pas de lui enlever des troupes, et vous vous occuperiez au contraire de le seconder de tous vos moyens. Cessez donc, je vous prie, de vous occuper de toutes ces questions qui vous paraissent étrangères, faites-nous des mobilisés, arrêtez les fuyards, et tout ira bien. — LEON GAMBETTA. »

Quinze jours plus tard, dans une lettre relative à la saisie de l'Union de l'Ouest, M. Gambetta disait encore :

« La dépêche que je reçois de vous m'attriste profondément. Elle vous montre à mes yeux comme accablé sous le poids d'une responsabilité que vous semblez incapable de porter, et que vous cherchez à rejeter aujourd'hui sur moi. J'avais quelque droit d'attendre de vous un concours autrement remarquable dans la crise passagère où vous vous trouvez. Après ce que je savais de vous et de vos opinions fermes et arrêtées, au moins dans le langage, après nos conversations, après vos dépêches surtout, ces dépêches si nombreuses où vous touchiez à toutes les questions, où vous aviez des avis et des conseils à me donner sur tous les sujets ; après les instances multipliées que vous avez faites auprès de moi pour obtenir

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FEMME QUI N'EST BONNE A RIEN.

(Suite.)

Elle essaya de garder la petite Esther dans sa chambre, et de l'amuser en lui disant des contes ; elle essaya de tenir de sa main gauche, la seule qui lui restât, le livre de l'écolier, et de lui apprendre ses leçons ligne par ligne, comme par le passé ; elle essaya de lui refaire les classes qu'il n'avait pas écoutées ; mais il fallait parler, parler toujours, et le docteur avait interdit absolument ces différents exercices. Il n'était pas très-inquiet des blessures de sa femme, qui devaient se guérir avec le temps : il l'était bien plus d'une loutre sèche qui s'était déclarée à la suite de ce malheureux voyage. Ces heures passées à la pluie, sur la terre mouillée, avec des vêtements légers, avaient déterminé un rhume qui ne voulait pas finir, et M. Hubart craignait que la poitrine ne fût attaquée.

Il fit part de ses craintes à Émilie, pour l'engager à veiller sur sa mère et à lui épargner le plus possible la fatigue de parler.

— Il faudrait aussi, ajouta-t-il, qu'elle n'eût pas de préoccupations, et je vois qu'elle s'inquiète beaucoup de ce qui peut manquer à chacun de nous. Est-ce que tu ne pourrais pas, ma bonne fille, avoir l'air de la remplacer dans la maison, et lui faire croire que tout est pour le mieux ? Je sais bien que ce ne serait pas du tout la vérité ; pour ma part, je ne me reconnais plus dans mon cabinet depuis que ce sont les domestiques qui y mettent de l'ordre ; mais c'est notre devoir de la tromper pour son bien.

C'était à dix heures du soir, en quittant sa fille, que M. Hubart lui tenait ce langage. Émilie répondit machinalement :

— Oui, mon père.

Elle lui tendit son front à baiser, et alla ensuite dire bonsoir à sa mère, près de qui la garde venait de s'installer pour passer la nuit.

— Bonsoir, ma chérie, dit la malade.

Et une quinte de toux lui coupa la parole. Émilie l'embrassa et se sauva bien vite ; elle sentait les larmes l'étouffer, et elle ne voulait pas pleurer devant sa mère. Elle alla s'enfermer dans sa chambre pour sangloter à son aise.

Quand elle eut bien pleuré, elle réfléchit. Sa mère était en danger, son père l'avait dit ; mais il n'avait pas dit que le mal fût sans remède. On pouvait la sauver : avec des soins, avec le silence, la paix, le repos de corps et d'esprit, on la sauverait ; mais

que de choses à faire pour en arriver là ! Surveillance des domestiques, direction de la maison, éducation des petits, soins à donner au père et au frère aîné, à la malade aussi, qui aimerait sûrement mieux les soins de sa fille que ceux d'une garde étrangère ; il fallait qu'Émilie se chargeât de tout, il fallait que tout roulât sur elle ; et à mesure qu'elle pensait à telle ou telle chose qu'elle devrait faire, elle se reprochait amèrement de ne pas l'avoir encore faite. Elle s'aperçut que, pendant ses dix-sept années de vie, elle avait toujours reçu sans jamais rendre, et elle eut honte d'elle-même. Le repentir, l'inquiétude, le sentiment de sa nouvelle responsabilité, la tinrent éveillée bien avant dans la nuit, ce qui ne l'empêcha pas d'être sur pied dès le point du jour.

— Par où commencerai-je ? se dit-elle. D'abord, il ne faut pas faire de bruit ; ma mère doit dormir à l'heure qu'il est. Si j'essayais de remettre un peu d'ordre dans le cabinet de mon père ?

Elle s'y rendit, et comprit dès le premier coup d'œil que le docteur n'y pût plus rien reconnaître. La domestique qui s'était occupée de le ranger, ne sachant pas lire, avait mis ensemble toutes les brochures jaunes, ensemble toutes les brochures bleues, ensemble toutes les brochures vertes, et ainsi de suite, sans autre distinction que celle des couleurs ; de sorte qu'il fallait feuilleter toute une liasse de papiers pour y chercher le journal que l'on

voulait, et qui se trouvait confondu parmi une foule d'autres de toutes dates et de toutes provenances. Émilie procéda au triage ; elle classa soigneusement les numéros de la Gazette des hôpitaux et ceux de l'Union médicale, les journaux anglais et les journaux allemands, les Annales de telle ou telle société scientifique ; elle en fit différentes piles bien rangées sur la table, dans l'ordre où sa mère les mettait toujours ; et, satisfaite de son commencement, elle songea que Georges pouvait avoir besoin d'elle.

Georges s'habillait. Il s'était lavé, peigné, pommadé et brossé avec beaucoup de soin ; il faut lui rendre cette justice ; mais quand sa sœur lui demanda : — Sais-tu tes leçons ? il bondit effaré et s'écria :

— Ah ! mon Dieu ! c'est vrai ! je n'y ai plus pensé ! Je vais encore être puni ce matin ! Je ne sais plus où j'ai la tête depuis que maman est malade.

— Il n'est pas sept heures ; tu as encore le temps d'apprendre en t'y mettant tout de suite : cela vaudra mieux que de constater que tu vas encore être puni.

— Tu crois que j'aurai le temps ?... non... c'est impossible... au moins si maman était là pour m'aider... mais je ne sais pas apprendre tout seul.

— Je vais t'aider, moi, pour aujourd'hui ; mais il faudra que tu prennes l'habitude de te tirer d'af-

la dissolution en masse des conseils généraux, afin de vous enlever sans doute la charge et la responsabilité de dissoudre celui de votre département par un arrêté spécial signé de vous, j'avais la presque certitude que, la mesure prise, vous sauriez en assurer l'exécution. »

N'avons-nous pas raison de dire que M. Engelhardt appartient essentiellement à la variété des amis gênants. Et ce n'est pas seulement à Angers qu'il s'est discrédité : à Strasbourg, dans son propre pays, il avait si peu de consistance que pendant le siège on n'en a pas voulu comme maire.

M. Valentin, qui venait de pénétrer dans la place comme préfet, était porteur d'un décret qui nommait M. Engelhardt maire de la ville. Deux jours plus tard, la commission municipale se réunissait pour libeller une délibération ainsi conçue :

« En présence d'une affiche signée par le secrétaire général de la préfecture, annonçant la nomination, par le ministre de l'intérieur, de M. Maurice Engelhardt, comme maire de Strasbourg, la commission municipale, dans l'intérêt de l'union, de la concorde et de la tranquillité publique, exprime le vœu que, pendant la durée de l'état de siège, M. le général de division commandant la 6^e division militaire maintienne à la tête de l'administration municipale M. le docteur Küss, qui jouit de la confiance de toute la population. »

Il va sans dire que ce vœu fut immédiatement écouté, et M. Engelhardt ne ceignit point l'écharpe municipale.

D'après une lettre particulière que reçoit le *Figaro*, aux élections de 1874, M. Engelhardt avait envoyé deux estafiers au comité électoral alsacien-lorrain siégeant alors à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, pour soutenir sa candidature. Elle n'en échoua pas moins avec un chiffre de voix dérisoire.

Tel est l'estimable fruit sec que les radicaux proposent pour représenter le cinquième arrondissement de Paris.

Etranger.

ESPAGNE.

Nous lisons dans la *Correspondance diplomatique* :

« Une dépêche de Santander annonce qu'Alphonse XII a fait offrir à don Carlos une pension annuelle considérable et le titre d'infant, à la condition d'abandonner ses prétentions au trône et de mettre un terme à la guerre civile.

» Don Carlos aurait fait à cette proposition un refus plein de dignité. »

HERZÉGOVINE.

Raguse, 6 octobre.

(Source slave.) — Les bandes de Liuboravitch et de Poko s'avancent lentement le long de la Raguse.

Liuboravitch est venu à Raguse dans le

faire toi-même. Maman ne pourra pas s'occuper de toi ici longtemps, et si tu te faisais punir elle se tourmenterait et deviendrait plus malade. Allons, donne-moi tes livres.

La leçon de français alla bien ; la leçon de latin n'alla pas mal ; mais quand Georges présenta à sa sœur son livre grec, elle se mit à rire et le lui rendit aussitôt.

— Tu sais bien que je ne peux pas lire cela ! lui dit-elle.

— Non ? c'est pourtant bien facile, répondit Georges en se rengorgeant. Je vais te l'apprendre, si tu veux : tiens, épelle : tau, alpha, sigma, tas...

— Tu auras plus vite fait d'apprendre la leçon que de m'enseigner le grec. Allons, dépêche-toi, pendant que je vais voir si le déjeuner est prêt.

Elle entra dans la chambre de sa mère pour savoir comment elle avait passé la nuit, et pour lui rendre compte de sa matinée. La pauvre malade sourit pour la première fois depuis qu'elle était clouée sur son lit de douleur, et Émilie la quitta pour aller servir le repas du matin.

Sur l'escalier, elle rencontra Louis qui descendait, ses livres et son portefeuille sous le bras ; et elle ne put retenir un éclat de rire.

— Comme te voilà fait ! Tu ne t'es pas regardé, bien sûr !

— Qu'est-ce que j'ai donc ? demanda Louis étonné.

but de faire des arrangements pour la four-niture des vivres pour l'hiver prochain.

Les Turcs, de leur côté, s'approchent également avec lenteur et précaution de Zubci ; ils ont demandé des renforts à Trébigne, dans la crainte d'être attaqués par les insurgés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous empruntons à l'*Impartial du Loiret* une étude fort intéressante de M. Henry de Rancourt sur les divers cépages du Jardin des Plantes de Saumur. Nous pensons être agréable à nos lecteurs et à tous les viticulteurs en publiant les observations d'un homme aussi compétent que M. Henry de Rancourt.

Cet écrivain ne nous est pas étranger : nous avons déjà publié, le 20 avril 1875, un premier article dû à la plume de cet ami de la viticulture.

Le Jardin viticole de Saumur.

DEUXIÈME ARTICLE.

Au mois de mars dernier, nous appellions l'attention de nos viticulteurs sur deux cépages expérimentés dans le Saumurois et ayant produit d'excellents résultats, au double point de vue de la précocité et du rendement ; aujourd'hui, nous pouvons donner sur l'Alcantino de Florence et le Verdelho de Madère de plus amples renseignements.

Alcantino de Florence. — Feuilles planes, rugueuses, très-peu lobées, souvent entières, se colorant un peu en rouge, très-rugueuses en dessous, peu cotonneuses ; nervures hispides ; grappes longues, bien fournies, à grains d'un beau noir ; excellent ; bourgeons de couleur roux terne se développant tard, sarments jaune et vigoureux, maturité précoce.

La fertilité de ce cépage est grande ; cinq pieds d'alcantino, âgés de 5 ans, dont nous avons compté les grappes, ont donné un total de 202 grappes ; trois pieds de 2 ans, une moyenne de 15.

A l'époque où nous écrivons, 8 septembre, l'alcantino arrive à sa maturation, tandis que les cépages du pays sont bien moins avancés. Planté en espalier, l'alcantino réussit fort bien ; nous en avons admiré plusieurs pieds chargés de nombreuses et fortes grappes pesant depuis 200 jusqu'à 400 grammes. Ce serait un excellent raisin de vente.

Les demandes d'alcantino augmentent : plus de 30,000 pieds sont sortis du Jardin depuis 1872.

Dans le catalogue de M. André Leroy, d'Angers (1873), que nous avons sous les yeux, l'alcantino est classé sous le n° 442 ; M. Leroy met en ses remarques : « produit un vin renommé. »

Le rendement est considérable : 4 pièces à la boisselée, 5 ares 50.

Verdelho de Madère. — Variété du Pinot blanc ; grappe moyenne à grains allongés, petits, pas trop serrés ; maturation très-précoce ; presque complètement mûr au 8 septembre ; pousse tardivement ; moins fertile

que l'alcantino, il produit en moyenne sur des cépages de 5 ans de 30 à 32 grappes, comme nous avons pu nous en assurer au Jardin viticole.

Le vin produit par le verdelho est un vin blanc d'un beau jaune doré et limpide, liquoreux, agréable, de 1^{re} qualité.

Classé sous le n° 441 dans le catalogue d'André Leroy avec cette mention : « très-fertile, remarquable par la douceur de ses fruits. »

Quel avantage pour nos vignerons, si éprouvés par les gelées de ces années dernières, s'ils avaient à leur disposition deux cépages que rendent si précieux leur retard dans la pousse, leur précocité dans la maturation, leur grande fertilité et leur vin de 1^{re} qualité !

Signalons maintenant aux amateurs de bons raisins, différentes espèces précoces que nous avons goûtées et qui méritent une place dans nos jardins. Toutes ces espèces sont mûres ou presque mûres en ce moment, à l'exception de deux ou trois cépages d'une maturation plus tardive, mais qui méritent cependant d'être cités ici.

Chasselas hâtif de Rappoly (Isère). — Blanc, très-bonne qualité, belle grappe, fertile, précoce. Bon raisin de vente.

Chasselas musqué (Seine-et-Oise). — Blanc, très-bonne qualité, belle grappe, grains ordinaires, fertile, maturité précoce.

Chasselas Jalabert (de provenance inconnue). — Blanc, 1^{re} qualité, grosse et longue grappe, gros grains, fertile, maturité précoce. Bon raisin de vente.

Chasselas rose de Falloux (comte Odart). — Rose, grosse grappe, grains ordinaires, peu serrés, 1^{re} qualité, fertile, précoce. Excellent raisin de table.

Chasselas royal ou Rose royal (Meurthe). — Rose, grappe moyenne, grains ordinaires, peu serrés, 1^{re} qualité, très-fertile, très-précoce, vigoureux. Se conserve très-bien.

Muscat Eugénie (Courtiller), obtenu de semis au Jardin de Saumur. — Blanc doré, grappe et grains ordinaires, 1^{re} qualité, excessivement fertile, très-précoce.

Muscat fleur d'orange (de provenance inconnue). — Blanc, grosse grappe, à grains serrés, chair ferme, 1^{re} qualité, trop peu fertile, maturité fin septembre ; aime les terrains secs.

Muscat rouge de Madère (comte Odart). — Rose foncé, presque rouge, grosse grappe, gros grains serrés, — excellent, fertile, mûrit fin septembre, presque mûr au Jardin de Saumur.

Balavri (Italie). — Noir, grosse grappe, grains énormes, chair ferme, précoce, mûrit toujours bien. Meilleur que le Frankental et plus hâtif.

Blanc de Grangea (Hongrie). — Blanc, grains énormes, allongés, maturité moyenne. Bon raisin de table.

Diamant Traube (comte Odart). — Blanc, grosse grappe, grains comme une mirabelle ; bon et très-beau, fertile et précoce ; serait un excellent raisin pour expédier, en ayant soin de cueillir avant parfaite maturité.

Kakour ou Kokur (Crimée). — Apporté en

France après la guerre, en 1856. Noir, belle grappe, gros grains, hâtif, très-bon.

Long noir (Espagne). — Noir, gros grains, excellent, maturité moyenne, fin septembre sous notre climat, meilleur que Balavri, cépage très-fertile, espèce très-re-

Saint-Antoine (Bas-Rhin). — Noir, grappe ordinaire, grains croquant, chair ferme, très-précoce, maturité fin août.

Vert hâtif de Madère ou Madeleine de la Dorée (comte Odart). — Provient des semis du blanc, grosse grappe peu serrée, gros grains, fertile et très-précoce ; raisin de table très-noir et plus hâtif, la remplacerait avantageusement pour la vente.

Nous citerons encore : **Mourve de Crimée (Crimée).** — Introduit en France en 1856, noir, très-hâtif, excessivement fertile ; mûrit à la mi-septembre, bon raisin de cuve, à l'essai dans le département de Maine-et-Loire.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des viticulteurs :

Le Petit noir de Warlington (Amérique). — Noir, petite grappe, très-fertile et précoce, goût de framboise ; le cépage est appelé à rendre les plus grands services à nos départements ravagés par le phylloxera vastatrix ; le petit noir vit avec le phylloxera ; Des essais sont faits en ce moment dans le Midi, on greffe les cépages du pays sur le petit noir de Warlington. M. Dubreuil en parle dans ses cours d'arboriculture.

Les amateurs de plantes ornementales seront heureux de connaître les deux cépages que nous citons en dernier, les deux espèces peuvent avantageusement être employées à couvrir des tonnelles ou à garnir de vieux murs.

Cadin Barnac (Hongrie). — Le blanc et le violet. — Grappes longues et bien garnies de grains en forme de cornichon, maturité fin septembre ; médiocre au goût, espèce curieuse.

Isabelle (Amérique). — Noir, grappe moyenne, grains moyens, peu fertile, maturité fin de septembre ; goût de cassis très-prononcé, remarquable par l'ampleur de ses feuilles mesurant jusqu'à 30 centimètres.

Depuis notre dernier article, le savant fondateur et directeur du Jardin viticole, M. A. Courtiller, a rendu son âme à Dieu. C'est une perte immense pour sa ville, pour la science, pour le Jardin et pour la viticulture française. Nous n'avons pas eu l'honneur de connaître M. Courtiller, mais qu'il nous soit permis de rendre ici au savant modeste nos hommages et le tribut d'une juste reconnaissance, pour les précieuses espèces dont il a doté son pays.

Nous devons à l'obligeance de M. Charles Joly, ancien architecte à Saumur, les lignes suivantes qui feront connaître en peu de mots le fondateur du Jardin viticole, M. Courtiller :

« M. Auguste Courtiller, destiné à succéder à son père, qui dirigeait, avec une connaissance remarquable, à cette époque peu avancée dans l'étude de la chimie, et une ho-

Ainsi encouragée, comment Émilie n'eût-elle pas continué ? On la vit partout, je dirais presque partout à la fois dans la maison, tant elle trouva moyen de se multiplier.

— Voilà Mademoiselle qui devient comme Madame, et qui veut tout voir et tout savoir, dit la cuisinière à la femme de chambre ; c'est amusant si l'on veut. Passe encore Madame, qui se connaît à la cuisine et à l'ouvrage ; mais Mademoiselle, qui n'avait jamais mis les pieds ici ! Elle va faire de la belle besogne !

— Ah ! moi, j'aime assez cela, répondit Séraphine, la femme de chambre, qui était plus paresseuse qu'indépendante. Quand les maîtres s'occupent de vous dire ce que vous devez faire, vous n'avez pas besoin de vous casser la tête à penser à tout afin de ne rien oublier. Mademoiselle ne connaît rien au ménage, c'est sûr ; mais comme elle a beaucoup d'esprit, elle apprendra bien vite, et ce sera autant de su pour quand elle se mariera.

— Ça, c'est vrai, reprit la cuisinière un peu radoucie ; les jeunes dames ne sont pas toujours sages de trouver de bons domestiques, et il n'y a pas de mal à ce qu'elles sachent comment l'ouvrage doit être fait.

Et la grosse Marion retourna à ses fourneaux, en formant le projet de contribuer, autant qu'il était en elle, à l'éducation de sa jeune maîtresse, dans l'intérêt de son futur ménage.

Émilie ne songeait nullement à son futur ménage ; elle avait bien assez de songer au ménage présent de la maison paternelle. Pour suffire à tout, que de mouvement elle se donnait, elle qui n'avait guère l'habitude de se remuer plus qu'il n'était nécessaire pour passer du salon où était son piano à la salle à manger où se trouvait son carton à dessin, et à sa chambre où elle écrivait sur un joli petit bureau en bois de rose ! « Pourvu que je ne tombe pas malade ! » se disait-elle au bout de huit jours, en se sentant une courbature dans tous les membres. Crainte vaine ; cette courbature salutaire marquait seulement le passage de l'inertie à l'activité, et quand Émilie l'eut vaincue, elle se trouva mieux portante que jamais.

(La fin au prochain numéro.)

Le *Dictionnaire abrégé de la Langue française* que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par le M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 23 fascicules à 30 centimes ; les vingt-trois premiers fascicules sont en vente.

notabilité qui l'avait lié avec les meilleures familles de la vieille bourgeoisie de Saumur, une officine pharmaceutique, se livra dans ce but, avec une ardeur et une science d'observation d'une finesse peu commune, à l'étude des sciences naturelles.

» Doué d'une mémoire prodigieuse, les recherches, les investigations les plus ardues, les comparaisons entre les diverses phases des évolutions dans les formations successives des animaux, des insectes, des végétaux, devenaient pour lui une deuxième existence.

» Il n'exerça que quelques années la profession à laquelle il s'était destiné; et, par sa situation de famille et de fortune, il put se livrer entièrement à ses goûts et à ses études de prédilection.

» Ce fut dans cette disposition d'esprit et avec ce bagage imposant de connaissances acquises qu'en 1843 il se trouva appelé à fonder le Jardin botanique de Saumur, qui présenta rapidement un moyen d'étude intéressant et utile, par un classement rationnel, judicieux, et en même temps des dispositions intéressantes pour les gens du monde, qu'il cherchait à y attirer pour leur donner le goût de l'étude et de la science.

» Mais il s'aperçut bientôt que toute intéressante que fût sa première fondation, elle ne pouvait pas rendre au pays qu'il habitait, et connaissait si bien, les mêmes services qu'une étude spéciale sur la vigne aurait pu lui rendre.

» C'est alors que, propriétaire lui-même d'un vignoble important, il se livra à l'étude de cette culture et parvint, après des essais dirigés avec une persévérance sans égale, comme aussi à une sûreté d'appréciation que lui donnaient ses nombreuses connaissances en histoire naturelle, à créer diverses espèces de vignes appréciées aujourd'hui dans tous les pays, à faire adopter et employer les meilleures méthodes de culture et les procédés les plus efficaces pour tirer le meilleur parti possible d'un produit aussi important dans le Saumurois.

» En 1845 déjà, l'école de viticulture, dirigée par lui au Jardin des plantes, avait fondé sa réputation, et de tous côtés les adhérents les plus fervents, les noms les plus honorablement connus, donnaient, par de nombreuses et réciproques échanges, une réputation et un appui à l'établissement si laborieusement et si intelligemment fondé par M. Courtyiller.

» Citons ici quelques noms : MM. le comte de Lamoignon, docteur Bretonneau, André Leroy (d'Angers), Hardy, de la Pépinière du Luzebourg, docteur Houdebine, les frères Simon, de Metz, etc.; et ayant tout, disons que l'appui du Conseil général de Maine-et-Loire et celui du Comité agricole de l'arrondissement de Saumur ont largement contribué à cette création. Nommons enfin quelques-unes des espèces obtenues et dont la culture soutenue se chiffre par des milliers de boutures envoyées chaque année aux viticulteurs étrangers : *Précoce de Saumur*, *Muscadelle Eugénie*, *Chasselas fertile*, *Chasselas rouge*, *Blanc et plusieurs cépages dérivés des cépages de Florence*, du Verdelho de Marzemino, et propres à la cuve, ont donné aux vignes et à l'établissement de M. Courtyiller une notoriété désormais impérissable.

» Au mois d'avril dernier, après trente années d'études et de recherches aussi intelligentes que laborieuses, M. Courtyiller est parvenu, recommandant dans sa pleine et vive intelligence sa fondation aux gens de cœur et recherchant le bien-être de leur pays. Sa proposition, nous le croyons, sera entendue, et le Conseil général a demandé l'augmentation de la subvention allouée, par l'addition d'un secours du gouvernement.

» M. Courtyiller laisse encore dans le Jardin botanique chef formé à ses procédés et à ses méthodes d'étude, M. Charles Bidault, un précepteur moyen de conduire à bien les travaux confiés par lui et qui seront dirigés avec intelligence et sûreté, nous en sommes certains.

» Nous associons aux dernières parutions de M. Charles Joly; M. Courtyiller a laissé, M. Charles Bidault, un élève, un cultivateur sérieux et éclairé, aimant son état et exerçant avec un rare talent cette collection de cépages. Qu'il reçoive ici tous nos compliments pour son accueil et pour la bienveillance qu'il a mise à nous faire connaître dans notre trop courte visite au Jardin botanique les nombreuses espèces de raisins si précieusement cultivées.

» Nous étions permis d'émettre un vœu en faveur de ce serait celui de voir la ville de Saumur inscrire au-dessus de la grille

de son Jardin viticole le nom de M. Courtyiller.

HENRY DE RANCOURT DE MIMÉRAND,
Membre du Comité agricole de l'arrondissement de Gien.

Saumur, 7 et 8 septembre 1875.

Le *Travailleur* du 17 vendémiaire an 85, jour de *citrouille* — calendrier républicain — (samedi 9 octobre 1875), revient sur l'incident de M. Lecoy à l'enterrement civil du 27 septembre.

Nous ne savons pourquoi les journaux démocrates veulent prolonger ce tapage; en tous cas, nous ne pouvons que le déplorer.

Pour prouver que M. Lecoy a eu raison de prendre part à cette innocente manifestation, le *Travailleur* recourt au vocabulaire de la halle. *Odieuse attaque, stupide, ordure, jésuite effronté*, etc., telles sont les épithètes qui émaillent dix lignes de sa prose.

Pauvre cause! Quoi! pour se donner un semblant de raison, il faut en venir à ces gros mots: c'est bon pour les piliers de cabaret et de laverne.

Et vous, monsieur Lecoy, que nous vous plaignons! vous n'étiez point né pour avoir de tels défenseurs.

La semaine dernière, le feu s'est déclaré dans une grange contenant 3,000 kil. de foin, appartenant à M^{me} veuve Rabier, aux Cerqueux.

Son locataire, Jean Poupard, avait fait ce jour-là une lessive dans une buanderie en dessous de la grange, et il paraît certain que le feu a été allumé dans le foin, au contact du tuyau de cheminée.

Tous les habitants du bourg se sont portés vers le foyer de l'incendie; mais, malgré leurs efforts, la grange entière et les 3,000 kil. de foin ont été réduits en cendre.

La perte totale s'élève à 600 fr. environ. Rien n'était assuré.

ANGERS. — Jeudi soir, un premier scrutin a été ouvert pour prononcer sur l'admission de MM. Degrave, basse, Descamps, deuxième ténor, et Mertel, baryton, qui venaient de terminer leurs débuts: tous les trois ont été acceptés.

Sur 79 votants, MM. Degrave et Descamps ont été reçus à l'unanimité; M. Mertel, par 54 voix.

Les journaux d'Angers ont reçu la note suivante qui termine à l'amiable un incident dont le public qui fréquente le théâtre s'occupe depuis quelques jours. Cette solution, dit le *Patriote*, est une nouvelle preuve des sentiments de conciliation de M. Marck, et nous ne pouvons que l'en féliciter.

» M. Goubeault, élève d'Alard, engagé comme premier violon solo le 4^{er} juin dernier, devait occuper une place au premier pupitre des violons.

» M. Closon, dont l'engagement est postérieur, ayant refusé de passer au second pupitre, avait cessé son service depuis deux représentations et répétitions, au risque de compromettre l'interprétation, et malgré la clause de son engagement qui dit que :

« En cas de contestations et discussions, les parties consentent à s'en rapporter à la décision du tribunal de commerce, seul tribunal compétent pour statuer au fond, et, jusqu'à ce que le tribunal ait statué, il (l'artiste engagé) devra exécuter pleinement la présente convention et satisfaire à toutes les demandes du directeur. »

» M. Goubeault, pour mettre un terme à une contestation nuisible à la bonne exécution des ouvrages représentés, laisse à M. Closon sa place au premier pupitre, tout en réservant les droits que lui donne sa qualité de violon solo. »

On annonce, dit l'*Union libérale*, que les travaux pour l'établissement de déversoirs sur les deux rives de la Loire, dans les départements d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret, vont très-prochainement commencer.

Au nombre des élèves sortant de l'Ecole spéciale militaire qui viennent d'être nommés sous-lieutenants par décret du maréchal-président, se trouve M. Patrice de MacMahon, au 43^e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Tours.

M. Dezanneau, député de la Loire-Inférieure, dont l'état de santé inspirait de vives

inquiétudes à ses amis, a succombé hier à son domicile, à Nantes.

On lit dans le *Messager d'Indre-et-Loire* :

« Partout on entend les habitants des campagnes se féliciter de l'abondance de la récolte de vin. Le temps s'est montré on ne peut plus favorable depuis quelques semaines et a presque doublé le rendement.

» On ne se plaint que du manque de vendangeurs, de la rareté et du prix des fûts, et peut-être aussi de la maturité inégale des raisins. Mais on a paré à ce dernier inconvénient en faisant des tris, et on peut compter sur un vin de bonne qualité.

» En résumé, l'année 1875 sera marquée par une de ces récoltes qu'on ne voit se renouveler qu'à des intervalles très-éloignés. »

On lit dans le *Figaro* :

« M. Maurice Engelhardt, qui fait un peu parler de lui en ce moment, a laissé des souvenirs inénarrables à la préfecture d'Angers. C'est lui qui, entre autres gaietés, est l'inventeur du fameux duel au premier Prussien, qui a été, en 1870, proposé dans diverses circonstances par plusieurs personnalités plus facétieuses que désireux d'aller réellement sur le terrain.

» Il avait eu une querelle avec un journaliste fort honorable de l'endroit, qui lui demanda raison.

» Il répondit qu'il n'était permis de verser son sang que pour la patrie, et lui donna rendez-vous aux avant-postes de l'armée de la Loire. Son adversaire y alla en effet, mais M. Engelhardt, qui s'était probablement trompé de chemin, ne parut pas.

» Ce fait, rigoureusement historique, est très-connu dans tout le département de Maine-et-Loire. »

On lit dans le *Journal de la Vendée* :

Un homme est mort de faim dans le département de la Vendée.

Le nommé Pierre Manguy, âgé de 50 ans, occupait à Challans un misérable réduit, et faisait état de mendiant. Ce malheureux, qui ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés mentales, vivait dans un état de malpropreté révoltante; chaque jour, il allait implorer la charité publique; puis il rentrait dans son gîte délabré, et là, seul, toujours seul, il chantait à tue-tête. Jeudi soir, il rentra au logis comme d'habitude; comme d'habitude aussi, il fit entendre ses chansons. Pendant deux jours, on ne le vit point paraître, et les voisins, inquiets, s'avisèrent de regarder à l'intérieur de la maison; là, ils aperçurent le corps inanimé du pauvre mendiant. On alla prévenir la gendarmerie, qui se rendit auprès du cadavre accompagné de M. le docteur Duroterie, lequel a reconnu que Manguy est réellement mort de faim.

Cet événement a causé à Challans une impression douloureuse.

Une goélette, la *Mouette*, stationnait à l'entrée du canal de Luçon, territoire de la commune de Triaise (Vendée). Le feu a éclaté tout à coup à l'arrière du bateau; le matelot qui se trouvait à bord avec un mousse n'a pu qu'appeler du secours; le patron est accouru, et, avec l'aide de plusieurs personnes, on a pu submerger la goélette de façon à sauver l'avant. La cause de ce sinistre est inconnue; la perte est évaluée à 21,000 fr.

Faits divers.

Le *Figaro* a fait prendre jeudi soir des nouvelles d'Henri Robert, la victime du meurtre du boulevard Saint-Germain. — Son état s'était beaucoup amélioré, et il pouvait être considéré comme sauvé.

M. Marambot, lui, a écrit à sa fille qu'il lui pardonnait. La pauvre enfant est actuellement à la campagne, et malade de douleur.

Le préfet de la Dordogne vient de prendre un arrêté par lequel le conseil municipal de la ville de Sarlat est suspendu pour deux mois, à la suite d'injures et de voies de fait relevées à la charge de différents membres de ce conseil dans de récentes séances. Le premier adjoint au maire, M. de Saint-Ours, qui n'a pas su conserver le calme qui lui

était imposé par ses fonctions, a été également suspendu pour deux mois.

M. le ministre de l'intérieur a approuvé ces deux décrets.

On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* que le résultat des examens pour le volontariat d'un an a été très-mauvais cette année en Prusse. Très-peu de candidats ont été reçus. On n'en a reçu à Cologne que 35 sur environ 140; à Dantzig, 4 sur 14; à Munden, 12 sur 45, et il en a été de même dans les autres villes.

On nous signale, dit le *Charbon*, une innovation intéressante. A toutes les matières susceptibles de fournir du gaz d'éclairage vient s'ajouter le bouchon de liège. Des essais répétés ont eu lieu dans une fabrique de ces produits, à Bordeaux, et les résultats se sont trouvés être si économiques et si favorables, que l'on s'est décidé à faire une installation à Nérac pour l'éclairage de la ville. On distille en vase clos les déchets et résidus de la fabrication des bouchons de liège, et la flamme que l'on obtient est la plus vive et plus blanche que celle produite par la combustion du gaz de houille. La zone bleue de cette flamme est beaucoup moindre, et la densité du gaz d'éclairage ordinaire.

Pour les articles non signés : P. GODER.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 septembre 1875.

NAISSANCES.

Le 3. — Georges-Louis Ribert, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Auguste-Victor Lefresne, rue des Boires.

Le 6. — Léon Lemesle, au Petit-Puy.

Le 8. — Maria-Léontine Baudouin, rue du Puits-Neuf. — Léon Briauveau, rue de la Visitation.

Le 9. — Louis Droucheau, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Ernest Perchard, à l'Hospice. — Irma-Louise-Pauline Grellet, rue Nationale.

Le 13. — Alice Hales, rue d'Orléans.

Le 15. — Marcel-Félix Chaillou, rue de Fenet. — Pierre-Alphonse Renard, rue du Portail-Louis.

Le 16. — Justine Boucheron, rue des Moulins.

Le 19. — Edmond-Louis Tolozan, rue Nationale.

Le 20. — Marie Gataix, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Amand Jamin, rue Nationale. — Léon-Armand Frebot, place de la Gare.

Le 21. — Emma Pujol, rue Nationale.

Le 22. — Louis-Alexandre Vincent, rue Saint-Michel.

Le 24. — Charlotte Roquet, rue de Fenet.

Le 25. — Anne Hervaud, rue du Prêche.

Le 27. — Louis-Vincent Freulon, rue de Nantilly.

Le 28. — Gabriel Baranger, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 29. — Robert-Gaston Rousseau, rue de l'Ancienne-Gare.

Le 30. — Marthe-Martinot, rue de la Visitation. — Emile Aubert, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 4. — Pierre Devillard, cavalier de manège, a épousé Louise-Marie Gaignard, domestique, tous deux de Saumur. — Pierre Desbois, carrier (veuf), de Saumur, et Anne Guérineau, domestique, de Saint-Martin-de-la-Place.

Le 6. — Jean-Antoine Bret, cavalier de manège, a épousé Renée Angéniard, couturière, tous deux de Saumur.

Le 8. — Emile-Camille Fournier, coiffeur (veuf), a épousé Marie-Adèle Branchereau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Ludovic-Auguste Pasquier, vannier, a épousé Marie-Joséphine Verry, lingère, tous deux de Saumur.

Le 20. — Antoine Darroussat, tailleur d'habits (veuf), a épousé Louise Duveau, aubergiste (veuve), tous deux de Saumur. — Henri Rochard, chef de cuisine, a épousé Céline-Sophie Sigonneau, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 25. — Pierre Nore, chef de chantier, a épousé Joséphine Marolleau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 27. — Félix-Auguste Robin, plâtrier, a épousé Eugénie Hay, couturière, tous deux de Saumur. — Charles Guth, boulanger, a épousé Angèle-Joséphine Jousset, sans profession, tous deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.
Lundi 11 octobre 1875.
REOUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE
Avec le concours de
M^{me} LEGÉNEISEL
Forte chanteuse du théâtre de Lyon.
LA FAVORITE
Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de Donizetti.
M^{me} LEGÉNEISEL remplira le rôle de Léonor;
M. J. BONNET celui de Fernand;
M. DEGRAVE celui de Balhazar;
M. MERTEL celui d'Alphonse.
Le spectacle finira par:
Les Erreurs du bel âge, comédie-vaudeville en un acte.

L'UNION
COMPAGNIE D'ASSURANCES
SUR LA VIE HUMAINE
Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829
15, rue de la Banque, 15, Paris.
Capital de garantie et fonds placés:
TRENTE-HUIT MILLIONS DE FRANCS
ASSURANCES DE CAPITAL
Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.
ASSURANCES MIXTES
Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.
PARTICIPATION
Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.
DOTS POUR LES ENFANTS
Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.
RENTES VIAGÈRES
Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
Avec un capital de garantie distinct de
QUINZE MILLIONS.
La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par
M. HUMET.
Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
HYGIÈNE DE LA BOUCHE L'EAU DENTIFRICE du D^r J.-V. BONN assainit l'haleine, tonifie les gencives et assure d'une façon absolue la conservation des dents. — Récompensés aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger.
Un article nouveau: LES PERLES J.-V. BONN, aromatisées, pour fumeurs, se recommandent par des qualités très-supérieures aux grains de

cachon, ou articles similaires, — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un échantillon de 10 bonbonnières mécaniques de 120 perles chacune, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbonnière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD et C^o, seuls propriétaires des produits du D^r J.-V. Bonn, à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.
CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.
Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures 10 minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65 80	» 25	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	736 25	» 75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	»	» 50	Crédit Mobilier.	175	»	» 2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	730	» 15	»
5 % jouiss. novembre.	105	»	» 19	Crédit foncier d'Autriche.	542 50	»	» 1 25	Société autrichienne, j. janv.	630	» 1 25	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	»	Est, jouissance nov.	593 75	» 8 75	»	Orléans.	315 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	476 25	» 1 25	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	980	» 5	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	313 25	»	»
— 1865, 4 %	491	» 1	»	Midi, jouissance juillet.	700	» 1 25	»	Est.	310 50	»	»
— 1869, 3 %	355	»	»	Nord, jouissance juillet.	1180	» 2 50	»	Nord.	316 75	»	»
— 1871, 3 %	325	» 1	»	Orléans, jouissance octobre.	982 50	» 7 50	»	Ouest.	311 50	»	»
— 1875, 4 %	470	»	» 1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	607 50	» 5	»	Midi.	309 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	» 20	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1050	»	» 2 50	Deux-Charentes.	288	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	» 5	»	Société immobilière, j. janv.	25	» 1	»	Vendée.	220	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	497 50	»	» 2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	323 75	» 6 25	»	Canal de Suez.	512 50	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	325	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	922 50	»	» 2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875).
Départs de Saumur vers Angers.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 15 — — — — — omnibus.
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 19 — — — — — omnibus.
Départs de Saumur vers Tours.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Au château de Brézé.
Le dimanche 31 octobre 1875,
à deux heures après midi,
BEAUX CHÊNES
ET PEUPLIERS
Dépendant de la terre de Brézé,
ET LES
COUPES DE BOIS TAILLIS
Ci-après désignés.
1° La petite coupe d'Asnières, contenant 5 hectares 33 ares 60 centiares.
2° La coupe de l'Ardillon, contenant 10 hectares 95 ares 24 centiares.
3° La coupe des Friches, à Préau, contenant 8 hectares 48 ares 65 centiares.
4° La coupe du Pelvenau, contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares.
5° Cent pieds de peupliers, situés dans le marais de Bellevue.
6° Cent trente pieds de peupliers, situés dans le marais d'Asnières.
7° Cent pieds de chènes, situés dans la coupe du bois des Loges.
8° Cent trente-cinq pieds de chènes, situés dans la coupe d'Asnières.
9° Cent pieds de chènes, situés dans la coupe de la Butte-de-Bourné.
Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre B. B. et sont situés sur les communes de Brézé, Epieds et Saix.
S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé.
Et pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (489)
Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.
A VENDRE
Ensemble ou séparément.
Commune de Dampierre,
rue Morin.
1° Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.
2° Un jardin, bien affrui, contenant 12 ares.
3° Un clos de vigne blanche, contenant 33 ares.
4° Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.
S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.
A VENDRE
OU A LOUER
UN JARDIN
Rue Saint-Lazare, 54.
S'adresser audit notaire. (490)
Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.
ADJUDICATION
En l'étude et par le ministère de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.
Le dimanche 24 octobre 1875,
à midi,
DES IMMEUBLES
Ci-après désignés,
Dépendant de la succession de M. Reveau.
1° UNE MAISON
Située à Saumur, rue de la Fidélité, n° 19,
Comprenant:
Au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon, vestibule;
Au premier étage, six pièces et un corridor;
Mansardes et greniers;
Cour, caves, jardin, remise et écurie.
Revenu 1,000 fr.
Mise à prix. 15,000 fr.
2° UNE AUTRE MAISON
A Saumur, rue du Petit-Mail, n° 5,
Comprenant:
Au rez-de-chaussée, salon, cabinet, salle à manger, office, cuisine, vestibule;
Au premier étage, quatre chambres;
Greniers, mansardes;
Cour, basse-cour, serre-bois, buanderie, caves, très-joli jardin.
Mise à prix. 12,000 fr.
S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire. (476)
Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.
A VENDRE
PAR ADJUDICATION.
Le dimanche 24 octobre 1875,
à une heure,
DEUX ACTIONS
Du Chemin de fer de Poitiers à Saumur.
Mise à prix, pouvant être baissée 100 francs.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
A L'AMIABLE,
Avec jouissance de suite.
1° Très-belle maison de campagne, dite les **Tournelles**, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à un kilomètre de Saumur: onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.
2° Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3: onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins; gaz et eau de la ville.
3° Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.
4° Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2; belle cave en roc, jardin.
S'adresser à M. CHRISTIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M^r CLOUARD, notaire. (492)
Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.
A VENDRE
PRÉSENTMENT,
OU A LOUER
Pour le 24 juin 1877,
Soit en totalité, soit en deux parties,
UN GRAND
CORPS DE BATIMENT
Assez récemment construit,
A Saumur, rue d'Orléans, n° 99 et 101,
Dont les deux tiers environ ont toujours été exploités comme hôtel désigné sous le nom
D'HOTEL D'ANJOU
Et l'autre tiers, habité comme
MAISON BOURGEOISE
Le tout ayant de vastes servitudes et une sortie sur la rue de la Grise.
Pour visiter les lieux et avoir tous renseignements, s'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (485)
A VENDRE
UN CLOS
Au Pont-Foucharde.
S'adresser à M. VINCENNEAU, rue de Bordeaux, n° 66. (599)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.
BELLE
VENTE MOBILIÈRE
Après décès.
Le lundi 25 octobre 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. MARIE-SILLAS REVEAU, courtier de commerce, rue du Petit-Mail, à Saumur, n° 7, à la vente publique aux enchères d'un très-beau mobilier dépendant de sa succession.
Il sera vendu:
Très-bel ameublement de salon, ameublement de salle à manger, plusieurs belles pendules, dont une en marqueterie, plusieurs belles glaces différentes formes, flambeaux, guéridons, tables de toilette anglaises et autres, tables à ouvrage, tables de jeu, prie-Dieu, chauffeuses, tapis, meubles de fantaisie, plusieurs beaux lits en palissandre, acajou et noyer, bonne literie, quantité de beaux draps, serviettes et nappes en toile ouvrée et autre, effets, rideaux de lits et de croisées, argenterie, montre et chaîne en or, ruolz, porcelaine, cristaux, très-bons vins en fûts et en bouteilles, cognac, bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.
ORDRE DE LA VENTE: Lundi et mardi, mobilier; mercredi, vente de l'argenterie et des vins, et continuation du mobilier.
On paiera comptant, plus 5 0/0.
A AFFERMER
Pour la Toussaint 1876,
LA FERME ET LES PRAIRIES
DE L'ILE PONNEAU
Appartenant à M. Chasseloup de Châtillon. (484)
A CÉDER
Pour la Saint-Jean prochaine,
COMMERCE D'ÉPICERIE
S'adresser à M^{me} veuve BOUCHARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
A VENDRE
UN Foudre
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
OU A VENDRE
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située quai de Limoges, n° 45.
Pour visiter la maison, s'adresser à M^{me} PONCEAU, qui l'occupe, et pour traiter, à M. LENOUX, au Char donnet. (561)
HOTEL
DE L'ESPÉANCE
Rue de la Petite-Bilange,
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.
ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS
dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 50 ans.
S'adresser au bureau du journal.
M. ERNEST BRAUDON
DE PARIS
A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir une **pensée civile et militaire**, 28 et 30, rue de la Petite-Bilange, à Saumur.
Prix: 75 francs.
Café au lait, chocolat à la crème, salon particulier. — Dîners sur commande.
Service à domicile et à l'établissement. (486)
RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur.
LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnement
QUATRE MÉDAILLES D'OR
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1873, 1874
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.
Saumur, imprimerie P. GODET.